

Frédéric Lebrun

Projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saint-Fulgence, Qc
GOV 1S0

6211-08-006

ATT: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul

Mon nom est Frédéric Lebrun, je suis directeur de projets à la Chambre de commerce du Saguenay et également administrateur à la Société de Développement de l'Anse-aux-Foins. Je suis bien aux faits de la situation socioéconomique de la région et de ma communauté. Bien que je ne cherche pas à éclipser ces fonctions, je tiens à m'exprimer en ce mémoire à titre de résident de Saint-Fulgence. Je tiens également à signaler en débutant cette lettre, mon appui au projet de la mine d'apatite d'Arianne Phosphate situé au Lac à Paul.

Nous devons faire preuve d'ouverture et accueillir ce projet! L'entreprise a fait part, selon moi, de transparence tout au long de son long processus. Je tiens à être clair sur le terme transparent, il ne veut pas dire que l'organisme est obligé de tout révéler à quiconque qui lui demande quelque chose. Il y a des éléments qui sont normaux d'être révélés uniquement aux autorités compétentes, tels que des ententes commerciales par exemple. Je crois qu'en ce sens, nous pouvons affirmer que les promoteurs ont bien agi depuis le début. Ils ont effectué beaucoup de rencontres et ils étaient disponibles pour répondre aux questions des gens. Ils ont semblé à l'écoute, ils ont été en mesure d'obtenir des ententes avec les organismes et citoyens en bordure du tracé projeté en terrains privés. Ils proposent plusieurs mesures d'atténuation et sont ouverts à en faire d'autres. La mise en place d'un comité de suivi, avant même d'avoir l'obligation de le faire, démontre cette volonté d'ouverture et de collaboration.

Il est clair, pour moi, que le projet est socialement acceptable. De plus, les gens que je côtoie tant au niveau de la famille, des amis et des connaissances sont en faveur du projet. Je tiens à exprimer aux noms de ces personnes, qui représentent une majorité silencieuse, le désir que ce projet se concrétise. Bien sûr qu'il y a du questionnement à savoir si tout sera fait convenablement. C'est normal, je suis le premier à vouloir que les choses soient faites comme il se doit. En continuant d'être proche de son milieu, Arianne Phosphate continuera de collaborer et s'assurer que ce projet sera socialement acceptable par une majorité de gens.

D'un point de vue économique, il est indéniable que le Québec, la région et notamment notre communauté de Saint-Fulgence ont besoin de ce projet. Il amènera une nouvelle vitalité à une économie essoufflée et fragilisée par une crise forestière qui perdure depuis

trop longtemps. L'aboutissement du projet de la mine d'apatite pourra donner un coup de pouce indéniable à l'établissement d'un parc industriel dans notre municipalité. Nous en avons besoin. Nous avons besoin d'emploi de qualité. Il y a quinze ans à peine, nous avons à proximité de chez moi, deux moulins à scie (un appartenant jadis à la Coopérative de Laterrière et l'autre est l'usine de Produits Forestiers Résolu (fermée définitivement depuis 2014)) et l'usine de produits alimentaires « Produits Maison ». Il n'existe plus rien de tout ça. Que des emplois perdus et les difficultés que ces travailleurs ont dû surmonter. La perspective de jours meilleurs par le projet de la mine d'apatite ainsi que du site industriel apporte une espérance aux gens de la communauté et de la région. Personnellement, ce que je souhaite, concernant ce projet, c'est que le promoteur maximise les retombées globales en favorisant la deuxième et troisième transformation en région. Je comprends qu'il faut commencer quelque part mais je crois qu'il y a un potentiel pour aller plus loin que l'exportation du concentré de minerai. Aidons-le à travailler en ce sens.

En ce qui concerne le transport, en tant que villégiateur sur la Zec Martin-Valin, je salue la possibilité que la route L-200 soit entretenue par Ariane Phosphate. Premièrement, je tiens à souligner que cette route a toujours eu une vocation industrielle. C'est aussi grâce à cette route que les baux de villégiature ont pu être développés au fil des années, nous devons garder ce fait à l'esprit. La route se partage et un partage se fait dans les deux sens. Il faut garder également en tête que ce sont les villégiateurs qui empruntent une route industrielle et non les camions classés hors-normes qui empruntent une route de villégiateurs! Le promoteur en s'engageant de ne pas faire de transport les fins de semaines et en proposant des mesures de contrôle permettra d'assurer un passage des camions hors-normes de façon sécuritaire. En sera-t-il autant pour la camionnette ayant le VTT dans sa boîte qui file à toute vitesse à son chalet, rien n'en est moins sûr! Donc, en somme, soyons indulgent et partageons cette route industrielle.

Du point de vue environnement, je crois qu'Ariane Phosphate a toujours développé son projet en ayant cette variable dans l'équation. Ils se sont fait accompagner par les experts requis dans leurs domaines que ce soit pour l'extraction, le procédé en passant par le transport et j'en passe. Je suis convaincu que le promoteur mettra tout en œuvre pour faire de la mine d'apatite du Lac à Paul, un exemple dans le monde. Il est évident qu'une exploitation minière laisse des traces. Mais il y a moyen de faire ce développement en respect de notre milieu. C'est pour cela que nous avons des règles, des lois et des normes que les promoteurs doivent suivre. Selon ce que nous avons pu constater jusqu'à maintenant, tout porte à croire qu'Ariane Phosphate devrait le faire. Je demeure également persuadé que le promoteur agira en bon citoyen corporatif et suivra le même *modus operandi* qu'il a depuis le début, c'est-à-dire être consciencieux, proactif et innovateur. À cet effet, un site d'exploitation minier où la majorité de l'énergie utilisée sera d'origine hydroélectrique, c'est un élément positif et assez exclusif qu'il faut souligner.

Pour faire suite à ce que j'ai entendu dans les séances publiques de la première partie du BAPE, je tiens à affirmer que moi aussi je m'inquiète pour l'avenir de mes futurs petits-enfants dans la région. Quel avenir auront-ils si nous ne faisons que dire « non » à tout projet de développement? Nous avons le moyen de développer les projets d'une manière durable en tenant compte de la viabilité économique des projets en respectant notre milieu de vie et en tâchant d'en tirer une équité pour notre société.

Le processus du BAPE est un excellent outil qu'il faut se servir pour améliorer les projets lorsque c'est nécessaire et non comme un appareil à empêcher le développement. C'est une chance pour notre société d'avoir un tel mécanisme, utilisons-le de la bonne façon, c'est-à-dire en collaboration, et non pas en mode négation. C'est dans cette optique que je souhaite que la commission du BAPE fasse ses recommandations et recommande favorablement le projet de la mine d'apatite du Lac à Paul d'Arianne Phosphate.

Merci beaucoup,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Lebrun', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

Frédéric Lebrun